



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 16 avril 2024 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant les missions de base des puériculteurs et puéricultrices', portant le numéro 76.161/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 16 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.